

ACACED - Attestation de Connaissances pour les Animaux de Compagnie d'Espèces Domestiques

RS 451



Continue

Certifiante

Les objectifs :

- Se situer en tant que professionnel
- Acquérir des connaissances relatives aux besoins biologiques, physiologiques, comportementaux et à l'entretien des animaux de compagnie d'espèces domestiques
- Renforcer la prise en compte du bien-être animal lors des activités professionnelles
- Obtenir la certification pour exercer des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques

Prérequis :

- Aucun prérequis nécessaire

Dispositif d'évaluation : Évaluation en ligne sous forme de QCM

Taux de réussite : 91%

Taux de satisfaction : 84%

Domaines	Durée de formation primo formation	Tarif	Durée de formation renouvellement	Tarif
1 domaine*	14 heures	308€	7 heures	140€
2 domaines*	18 heures	396€	7 heures	140€
3 domaines*	22 heures	484€	7 heures	140€
* parmi les domaines suivants : chien, chat et autres animaux domestiques				

Contenus principaux de la formation : Logement – Comportement – Transport – Alimentation – Santé animale – Sélection – Reproduction – Droit

Accessibilité et organisation

Modalités d'alternance : Aucune

Modalités pédagogiques : En présentiel

Financements : Formation éligible au CPF, financement possible par Pôle Emploi, financement par l'entreprise ou financement individuel.

Délais d'accès à l'action : Calendrier de formation défini par le CFPPA

📍 CFPPA du Loir et Cher – rue de la Vallée du Loir 41100 Areines
📞 Mme PROUST Lucie 02.54.77.69.37
🌐 www.formation-pro.ac-2v.fr

Accession à la formation

Public ciblé : Toute personne en contact direct avec les animaux de compagnie d'espèces domestiques, exerçant à titre commercial des activités de garde, de dressage, de gestion de fourrière, de refuge ou d'élevage. Toute personne exerçant des activités de vente et de présentation au public des animaux de compagnie d'espèces domestiques.

Conditions d'inscription : Remplir le dossier d'inscription

Modalité de sélection : Aucune

Modalités d'adaptation du parcours : A la demande, la référente handicap étudie chaque situation pour adapter le parcours de l'apprenant.

Suivi après formation ?

Renouvellement tous les 5 ans par une journée de d'actualisatio